



santé
famille
retraite
services



CAMP AVENTURE PRINTEMPS 2024



Avec le soutien de la Région Bretagne



ULAMIR E BRO GLAZIK

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Florence : camps.aventure@ulamir-ebg.org

06.02.44.69.26

LES MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les documents obligatoires à fournir pour les séjours :

- 1 - La fiche sanitaire de liaison dûment complétée et signée,
- 2 - La copie du carnet de vaccination,
- 3 - L'attestation de droits à la CMU (pour bénéficiaire CMU),
- 4 - La photocopie des derniers avis d'imposition du foyer (avis de 2023 du foyer sur les revenus 2022, votre avis d'imposition sera conservé et archivé),
- 5 - Le paiement : prix du séjour + adhésion Ulamir 11€ par jeune (sauf si déjà adhérent à l'Ulamir depuis septembre 2023)

Tarif séjour en fonction de votre avis d'imposition 2023 du foyer sur les revenus 2022
La grille tarifaire prend en compte le total des salaires annuels et autres revenus avant abattements

1- Tarifs et modalités de paiement

Les règlements peuvent s'effectuer :

- par virement
IBAN : FR76 1558 9293 5200 1087 9034 488
BIC : CMBFRFR2BXXX
- en espèces (faire l'appoint)
- par chèques ANCV (complétés avec votre nom)
- par chèque à l'ordre de l'ULAMIR

Grille tarifaire Camps Aventure 2024		
	Revenus Annuels	Tarif séjour
Tranche 1	0€ à 21 600€	90€
Tranche 2	21 601€ à 28 800€	150€
Tranche 3	28 801€ à 37 200€	227€
Tranche 4	37 201€ à 51 600€	256€
Tranche 5	plus de 51 601€	300€

En cas d'inscription de plusieurs enfants d'une même fratrie une réduction de 10% sera appliquée à partir du 2ème inscrit

Pour un paiement échelonné, vous pouvez adresser plusieurs chèques à l'Ulamir. Ils doivent tous être datés du jour d'envoi du dossier (les chèques ne doivent pas être antidatés).

Le premier chèque correspondant aux arrhes doit être d'une valeur de 25% du prix du séjour et sera encaissé immédiatement. Vous pouvez joindre 1 autre chèque de la totalité de la somme restante, ou 3 autres chèques correspondant au reste à charge divisé par trois. Les chèques seront encaissés le mercredi 14 février, le mercredi 13 mars et le mercredi 10 avril.

2- Annulation de la part du participant

Si l'annulation intervient plus de 30 jours avant le départ, l'Ulamir procède au remboursement du montant déjà acquitté.

Si l'annulation intervient moins de 30 jours avant le départ, 30% du montant total du séjour est dû par l'adhérent.

Si l'annulation intervient moins d'une semaine avant le séjour, ou en cours de déroulement du séjour, la totalité du montant est due par l'adhérent.

Toutefois, l'adhérent pourra obtenir le remboursement du séjour en cas de maladie ou blessure du jeune constatée par certificat médical qui l'empêche manifestement de participer au séjour. Dans ce cas, il restera à charge 10€ par jour.

L'adhésion à l'association n'est pas remboursable.

3- Annulation de la part de l'Ulamir

L'Ulamir peut annuler le séjour si le nombre de participants est inférieur à 15. Dans ce cas, la totalité du montant du séjour est remboursée à la famille.

4- Exclusion d'un participant

L'Ulamir demande à ses directeurs de veiller à l'observation, par les participants, des règles de vie exposées dans le projet pédagogique du séjour ainsi que dans le projet éducatif de l'Ulamir. A cet effet, le directeur peut prendre la décision d'exclure un participant d'un séjour. Le retour du participant s'effectuera sans aucun remboursement et à ses frais ou à ceux de ses représentants légaux.

6- Réserves

La responsabilité de l'Ulamir ne pourra pas être engagée en cas de survenance d'évènements de force majeure ou d'intempéries.

L'Ulamir décline en outre toute responsabilité concernant la perte ou le vol d'un objet détenu par un participant et invite chaque famille à mesurer la valeur de chaque objet apporté par les enfants (téléphone, tablette, maillot etc).

5- Aides financières pour le séjour

De nombreux organismes attribuent des aides financières pour faire partir votre enfant en colonie de vacances. Leur montant varie suivant vos ressources. Découvrez les dispositifs d'aide existants pour bénéficier d'une prise en charge financière :

Les chèques-vacances

Si votre employeur ou comité d'entreprise vous remet des chèques-vacances, vous pouvez les utiliser pour régler le séjour de votre enfant.

La Jeunesse au Plein Air

La Jeunesse au Plein Air (JPA) attribue des aides financières pour le départ en colonie de vacances. Découvrez les modalités pour en bénéficier sur www.jpa.asso.fr

La Mutualité Sociale Agricole (MSA)

La MSA aide les enfants des exploitants et salariés agricoles à partir en vacances. Ces derniers ont le choix entre deux dispositifs : les chèques-vacances ou les bons vacances. Le montant des aides est déterminé en fonction du quotient familial. Si vous êtes affilié, prenez contact auprès de la MSA de votre département.

Le comité d'entreprise (CE)

La politique en matière d'aides aux vacances collectives diffère d'un CE à l'autre. Contactez votre comité d'entreprise pour connaître ses modalités d'attribution d'aides financières.

Les collectivités territoriales (CCAS)

Les mairies et les conseils généraux, via leurs services sociaux, attribuent parfois des aides journalières. Pour en connaître le montant et les modalités d'attribution, il convient de contacter les assistants sociaux du quartier où vous résidez ou la mairie de votre commune.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Florence : camps.aventure@ulamir-ebg.org ou 06.02.44.69.26

DOSSIER COMPLET À RENVOYER OU DÉPOSER À :

Ulamir e Bro Glazik

33 rue Laënnec - 29710 Plonéis

Dates: du 22 au 26 avril



Sur la Côte
sauvage

Lieu:
St Pierre
Quiberon



Age: 9 à 16 ans

Nombre de places: 24

Au départ de Quimper

Pour ce séjour, destination le Morbihan sur la presqu'île de Quiberon, logement au centre Valentin Abeille face à l'océan, "Les pieds dans l'eau". Les jeunes seront encadrés par un directeur et 3 animateurs. Aperçu du programme: découverte de l'estran et pêche à pied, balade contes et légendes de la mer, découverte des dunes sauvages avec des intervenants professionnels. Participation aux temps de la vie quotidienne, jeux, balades...

ULAMIR E BRO GLAZIK

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Florence : camps.aventure@ulamir-ebg.org

06.95.53.65.07